

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CD DU 26 JANVIER 2024

Présents : J. CELLIER – JC MEAR – J. MANUELLO – P. BRUNIER – C. MESNARD – A. MANCINI – E. COSTA – JP CHAUVEAU – Ph . BETTONI

Absent excusé: J. TISSOT

Le Président Jacques CELLIER ouvre la séance à 17 H 30.

1) TOUS ENSEMBLE à PARIS

Rappel des participations : 22 des Alpes Maritimes, 24 du Var dont 7 du VSCH .

Les aides financières qui seront attribuées : CODEP VAR - 3 000 € pour les 24 participants, soit 125 € par individu ; la FFCT : 5 € par jour, soit 35 € par participant. Pour sa part , le VSCH prendra sa décision après avoir eu connaissance de la participation du COREG ;

Pour rappel, le coût maximum pour les participants au voyage devrait être de l'ordre de 900 €.

Lors des assemblées générales du COREG et du CODEP (le 10 Février), des précisions seront demandées sur la prise en charge des frais des accompagnateurs : QUI, QUOI et COMBIEN ?

2) SEJOUR ANNECY

A ce jour , une seule personne s'est réellement manifestée pour participer au séjour proposé à ANNECY pour le mois de Juin. Le délai de décision étant trop court et le télescopage avec le voyage à PARIS possible, Le CD prend donc la décision d'annuler pour cette année ce séjour.

Jean-Pierre CHAUVEAU prendra contact avec l'hébergeur pour lui signifier notre décision et voir s'il est possible de mettre une option pour 2025, semaine du 14 au 21 Juin.

3) RENOUELEMENT des LICENCES

A ce jour environ 90 licences ont été renouvelées, en conséquence il ne sera pas tenu de nouvelle réunion de souscription. Un mail sera adressé aux licenciés de 2023 toujours en attente de renouvellement.

4) CHCV des BORRELS (Dimanche 25 Février)

Pour le CHCV des Borrels les postes sont attribués :

- Christian MESNARD se charge de récupérer les clés de la salle de la Mairie
- Jacques MANUELLO recensera les bénévoles pour cette matinée

- Jacques CELLIER prendra en charge le ravitaillement.

5) LA HYEROISE (Dimanche 24 Mars)

Pour l'organisation de la HYEROISE, placée sous la houlette de Claude BRETNACHER, les décisions suivantes sont prises :

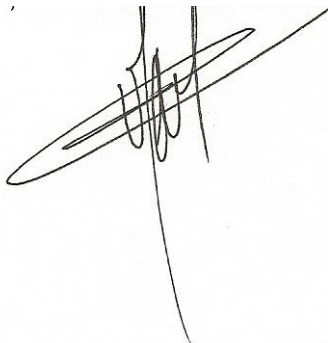
- Déclaration en Préfecture : à faire au plus tôt (Claude B. et Philippe B.)
- Balisage : Nous optons pour un balisage à la peinture éphémère, voir les précautions à prendre vis à vis des communes traversées.
- Affichage : pas de confection d'affiches plastifiées
- Ravitaillement : pris en charge par Jacques C.
- Bénévoles : Reconstitution des Équipes de 2023.

6) QUESTIONS DIVERSES

- COMMISSIONS 2024 : Le comité Directeur se positionne sur les commissions pour 2024 avec la désignation de leur responsable et de leurs membres. (cf en annexe)
- MANIFESTATION « FAITES DU VELO » : TPM organise le Samedi 25 MAI la 5ième Edition de « FAITES DU VELO ». Nous avons accepté que le club se charge de l'encadrement de la balade CARNAVELO qui partira de HYERES (Vélodrome) jusqu'au Pradet (Parc Cravéro) , puis à la parade CARNAVELO l'après-midi. Une convention nous sera adressée afin de concrétiser ce partenariat. Toutefois une attention particulière sera portée concernant l'assurance nécessaire à une telle manifestation.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président Jacques CELLIER lève la séance à 19 H 15

Le Secrétaire



Le Président



